



PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 24 - MARS 2014

SOMMAIRE

Préfecture de l'Hérault

Arrêté N °2014070-0004 - Délégation de signature en matière d'ouverture au public
des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de la
région Languedoc- Roussillon et du département de l'Hérault

.....

1



PREFET DE L'HERAULT

Arrêté n ° 2014070-0004

**signé par
Le Préfet**

le 11 Mars 2014

Préfecture de l'Hérault

Délégation de signature en matière d'ouverture
au public des services déconcentrés de la
direction régionale des finances publiques de
la région Languedoc- Roussillon et du
département de l'Hérault

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES
POLE JURIDIQUE INTERMINISTERIEL

Arrêté n°2014-I- 407
portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services
déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-
Roussillon et du département de l'Hérault

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,

VU le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault ;

VU le décret du 1^{er} juillet 2009 portant nomination de Mme Nadine CHAUVIERE, Administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine CHAUVIERE, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle des services de la direction régionale des finances publiques de l'Hérault ;

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine CHAUVIERE, Administratrice générale des finances publiques, en qualité de Directrice régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de l'arrêté 2013-I-111 du 14 janvier 2013 sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et la Directrice régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 11 mars 2014

Le Préfet

Pierre de BOUSQUET